

CT DGAC DU 8 JUILLET 2019

Point d'information sur les effectifs

La Secrétaire Générale nous informe que les décisions sont en cours avec le Cabinet du Premier Ministre pour les autorisations de recrutements pour l'année 2020, et qu'aujourd'hui aucun arbitrage n'a été rendu.

Prime de redéploiement des compétences (PRC) - BRIA de Marseille

L'arrêté du 16 décembre 2014 listant les services concernés par la PRC est modifié pour intégrer la fermeture du BRIA de Marseille. Cette réorganisation est issue du protocole actuel 2016-2019.

Vote FO : Pour.

Astreinte au Service Technique de Bastia

La réorganisation du service technique a acté la mise en place d'une astreinte au service technique au SNA-SE/Bastia. La question du temps de travail pendant une astreinte a été évoquée en séance.

Vote FO : Abstention.

Concours externe et interne IEEAC

La modification proposée concerne les conditions d'inscription aux concours externe et interne d'accès au corps des IEEAC (nombre de présentations possible). Cette mesure sera présentée au Comité Technique Ministériel le 18 juillet prochain.

Vote FO : Pour.

Modification du statut des conseillers d'administration

Le décret n° 2014-1667 relatif à l'emploi de conseiller d'administration est modifié pour changer les conditions d'accès suite à l'application du PPCR au corps des attachés d'administration de l'Etat. Cette mesure sera présentée au Comité Technique Ministériel le 18 juillet prochain.

Cette modification, négociée par FO, permet de régulariser le statut de conseiller suite à l'application du PPCR pour la grille indiciaire des attachés (1 échelon supplémentaire).

Vote FO : Pour.



PIPC : prime d'intéressement et de performance collective

L'arrêté de la PIPC a été modifié suite à des recommandations du CGEDD (service du ministère), les indicateurs ne sont pas modifiés. La Secrétaire Générale nous informe que les critères pour l'année 2018 ont été largement respectés. Le versement de la PIPC est prévu avant la fin 2019. L'activité de l'année 2019 pour tous les services de la DGAC est incluse dans cet arrêté.

FO, porteur de cette mesure, se félicite du versement de cette PIPC pour l'année 2018 dans les prochains mois : rappel du montant de la PIPC doublée au dernier protocole : 200€ par an.

Référent déontologue et référent alerte pour la DGAC

Le déontologue de la DGAC a présenté son activité : 9 signalements sont comptabilisés sur l'année 2018.

Les recommandations suivantes ont été émises :

- Organisation des essais professionnels des Ouvriers d'Etat : totale indépendance et impartialité de la commission d'essai.
- Participation d'agents DGAC dans des entités proches : convention-cadre à signer entre les différentes entités pour lesquelles l'agent travaille.
- Information et formation des agents sur la procédure « référent déontologue » : une campagne de communication doit être menée pour informer les agents et intégrée également dans le cycle de la formation continue.

Le référent déontologue est également, dans la Fonction publique, le référent d'alerte professionnelle.

Dans la loi Sapin ou sur le statut de la Fonction publique, la confidentialité et les garanties vis-à-vis de la hiérarchie renvoient aux textes en vigueur, par voie de conséquence.

Un agent du SG/SDJ est chargé d'assurer la stricte confidentialité des échanges et des documents utilisés dans les procédures de signalement, entre le lanceur d'alerte et le référent alerte. Le référent assure la neutralité de la procédure signalée par le lanceur d'alerte.

La violation de l'obligation de confidentialité par le référent (ou son équipe) est punie par le code pénal.

Le référent doit apporter une réponse sous 30 jours. Les saisines et la gestion des dossiers ne peuvent se faire par voie électronique, elles le seront uniquement par voie « papier ».

Un projet d'arrêté a été présenté pour décrire la procédure de recueil des signalements dans un cadre professionnel et pour désigner le référent alerte DGAC.

Une demande de réalisation d'une fiche pratique de mise œuvre a été effectuée.

La SG saisira le référent sur les relations entre la DGAC, l'ENAC et DSNA Service.

Vos représentants FEETS-FO

Franck DUPONT

-

Dominique THOMAS

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

